

G/R

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI.-

N° 1409 /TRANSMIS en retour à Monsieur l'Huissier  
à Goma une signification - Commandement à charge de Monsieur  
Georges SPITAEELS, dûment remplie et signée.-

Ruhengeri, le 19 Juin 1952.-

L'Huissier,

D. NEVEJANS.-

Ruhengeri



6826

P/ P.-  
DISTRICT DU NORD-KIVU.  
TERRITOIRE DE GOMA.-

No 1658/11.01.12.-  
OBJET:  
Aff. SPITAELS Georges.-

1655/ Huissier  
Recu le 17/6/52

RECOMMANDÉ

Goma, le 9 juin 1952.-

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous transmettre  
pour exécution, signification commandement à charge  
de Monsieur Georges Spitaels, résidant à Ruhengeri.-

L'HUISSIER  
PIRSON.-



A Monsieur l'Huissier  
à  
RUHENERI (R.U.)

No 1669/11.01.12.-Copie pour information à Monsieur Danse, Avocat à Costermansville, le prisenent d'agrérer, l'assurance de ma considération très distinguée.-

Goma, le 9 juin 1952  
L'HUISSIER  
PIRSON.-

ANDRE BEYAERT  
ALBERT DANSE  
AVOCATS

Costermansville, le 3 Juin 1932.-

1930 11.1.12  
9/8/52

Monsieur l'Huissier près le  
Trubinal de Ière Instance

RECOMMANDÉ

G O M A.

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous adresser aux fins de signification exécution à M. GEORGES Spiteels, en double exemplaire un exploit ad hoc.

Vous voudrez bien me retourner l'original. L'expédition du jugement annexé à la copie de l'exploit est destinée à M. Spiteels.

Tous les frais ont été liquidés au Greffe du Trubinal.

Avec tous mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur l'Huissier l'assurance de ma considération très distinguée.

A. DANSE

P.S. En cas de paiement voulez-vous soit m'envoyer un mandat postal soit me transférer la somme à mon compte 1755 B.B.A. à Cost'ville.